

# **AVIS**

## **Tarif « Käerjenger Vëlosbox »**

Il est porté à la connaissance du public que la décision fixant la redevance pour le moyen d'accès électronique « Käerjenger Vëlosbadge », prise par notre conseil communal le 5 juin 2019, a été approuvée par la ministre de l'Intérieur le 8 juillet 2019.

Bascharage, le 15 juillet 2019

Le Collège des bourgmestre et échevins